

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

16/2024

Objet : Attribution subvention association LI GRIGRI DE TRECAMP

SEANCE VENDREDI 05 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 05 avril à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 29 mars 2024 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Charles-Denis LEVY-SOUSSAN, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :

Corinne LE BRUN FREDDI pouvoir à Serge NARDIN

Jacques LAURELUT pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Absents : *Amandine HEBREARD*

Christelle THIEBAULT a été désignée comme secrétaire de séance

Madame le maire informe le conseil municipal avoir reçu de l'association « LI GRIGRI DE TRECAMP » une demande de subvention suite à la clôture comptable de l'exercice 2023 de ladite association.

Le compte de résultat 2023 s'établit comme suit pour les communes de Cadenet, Cucuron Lourmarin et Vaugines :

- Charges	64 958.02€
- Produits	47 979.47€

Le résultat déficitaire de 16 978.55€ doit être couvert par les communes partenaires de l'association. La participation est calculée au prorata de la fréquentation du centre aéré par les enfants.

Le tableau de répartition des enfants accueillis par commune représente 128 journées pour Vaugines sur un total de 2266 journées, soit un taux de 5.65 %.

Pour Vaugines, la participation s'élève donc à 959.07€ pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents décide de :

- **VERSER** cette subvention d'un montant de 959.07€ à l'association « LI GRIGRI DE TRECAMP »
- **DIRE** que cette dépense sera inscrite au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance,

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI